



REPOBLIKAN'I MADAGASIKARA  
Fitiavana - Tanindrazana - Fandrosoana

## **COMPTE RENDU DU CONSEIL DES MINISTRES**

*Mercredi 05 février 2025 - Palais d'État Iavoloha*

Le Conseil des Ministres s'est tenu ce mercredi 05 février 2025 au Palais d'État Iavoloha. Présidé par Son Excellence Monsieur Andry RAJOELINA, Président de la République de Madagascar, le Conseil se tient en présence de Monsieur NTSAY Christian, Premier Ministre Chef du Gouvernement et des Ministres composant le Gouvernement.

### **I. SUIVI DES PROJETS PRESIDENTIELS ET PRIORITAIRES**

#### **MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES**

**Le Conseil des Ministres a approuvé la communication verbale relative aux procédures de passation de marchés dans le cadre de l'accueil du Sommet de la COI en avril 2025 et de la SADC en août 2025 concernant les marchés de travaux, fournitures et autres prestations intellectuelles et de services.**

Conformément à l'article 5 alinéa 10 du décret n°2022 - 800 du 1er juin 2022 définissant la notion d'urgence impérieuse, le Conseil des Ministres peut décider l'exécution en urgence et sans délai d'une prestation par application de l'article 39 II. 2 la loi 2016- 055 du 25 janvier 2017 portant Code des marchés Publics. L'organisation des Sommets de la COI et de la SADC qui auront lieu respectivement en avril et en août 2025, relève d'une urgence étant donné l'ampleur des travaux à réaliser, des fournitures à acheminer à Madagascar et des prestations à achever.

Nous avons déjà démontré, en accueillant les Jeux des Îles, que nous savons recevoir nos invités, et nous allons encore le prouver, a déclaré le Président de la République. Il a également souligné la nécessité pour chaque ministère et la Présidence de collaborer étroitement dans la préparation de ces sommets.

De même, le Chef de l'État a insisté sur l'importance d'une coopération entre les Gouverneurs, les Maires, ainsi que les Ministres des Travaux Publics et le Ministre de l'Eau, de l'Assainissement et de l'Hygiène, afin d'assurer les travaux d'embellissement et de nettoyage de la ville. Ces événements sont aussi une occasion d'inculquer à la population le respect du bien commun a conclu le Président de la République.

**Le Conseil des Ministres a approuvé la communication verbale relative au compte rendu des ateliers sur l'optimisation de la gestion des investissements publics (ressources propres internes et financements extérieurs).**

Suite aux instructions du Président de la République, des réunions stratégiques sur la Gestion des Investissements Publics ont eu lieu les 23 et 30 janvier 2025 sous l'égide de la Présidence, de la Primature et du Ministère de l'Économie et des Finances. Les discussions ont permis d'identifier les obstacles rencontrés, de valoriser les bonnes

pratiques et d'assurer la mise en œuvre des réformes visant à optimiser l'impact des investissements publics. Un dispositif de suivi-évaluation et de reporting a été instauré pour améliorer le taux d'exécution et de décaissement des projets, avec un appui technique de la Banque Mondiale sur trois ans. Des engagements concrets ont été pris, avec des échéances précises :

- 29 janvier 2025 : Remise des Plans de Passation de Marchés (PPM) et des Plans de Travail et de Budget Annuel (PTBA) des projets financés par des ressources extérieures.
- 4 février 2025 : Remise des Plans de Travail Annuel (PTA) des Projets d'Investissements Publics internes.
- 31 mars 2025 : Soumission en Conseil des Ministres des communications verbales relatives aux programmes d'investissement public.
- Envoi mensuel d'un rapport sur l'avancement des projets.

Enfin, il a été décidé que tout Coordonnateur de projet absent sans justification valable sera sanctionné et pouvant aller jusqu'à leur remplacement. La discipline, la rigueur et la transparence restent essentielles pour assurer une gestion efficace et responsable des ressources publiques. Il a également été rappelé aux Ministres qu'ils sont les premiers responsables des investissements et des projets relevant de leurs départements respectifs.

**MINISTERE DE L'ENERGIE ET DES HYDROCARBURES + MINISTERE DE LA DECENTRALISATION ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE + SECRETARIAT D'ETAT EN CHARGE DES NOUVELLES VILLES AUPRES DE LA PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE**

**Le Conseil des Ministres a approuvé la communication verbale relative à la situation du Programme MEDIUM RING TANA.**

L'objectif du projet Tana Medium Ring est d'augmenter le taux d'accès à l'électricité et de renforcer l'alimentation du Réseau Interconnecté d'Antananarivo à travers la construction d'une ligne de transport d'énergie électrique de 90 kV sur 193 km. Il inclut également le renforcement des lignes existantes et la construction de huit sous-stations situées à Antsipolitra, Antsirabe I, Antanifotsy, Behenjy, Tana Sud II, Ambohijanaka, Tana Ouest II et Imerintsiatosika.

Ce projet fait partie des accords négociés lors de la participation du Président de la République au FOCAC en Chine en septembre 2024. Toutes les études préalables ont été finalisées, et le Président de la République a donné des instructions pour accélérer sa réalisation.

**Le Conseil des Ministres a approuvé la communication verbale relative à l'identification et à la sécurisation des terrains pour la mise en place de centrales solaires dans le cadre du programme de 50 MGW et 250 MGW.**

Le Président de la République s'est fixé pour objectif de doubler la production d'électricité grâce aux énergies renouvelables et de permettre à 75 % de la population malagasy d'accéder à l'électricité d'ici 2030. La construction des centrales solaires avance progressivement, notamment celle d'Ambatomirahavavy, qui contribuera à renforcer l'approvisionnement du Réseau Interconnecté d'Antananarivo. Un projet d'envergure concerne également la future centrale électrique de Tsarasaotra, qui développera une puissance de 100 MW, représentant un apport significatif pour la production énergétique dans la capitale. Les travaux de préparation du site ont déjà commencé, et le calendrier d'exécution sera défini prochainement. Par ailleurs, les terrains pour la mise en place de centrales solaires dans les chefs-lieux de province sont déjà définis, avec une capacité totale de 30 MW dont Nosy Be (Madiro),

Antsiranana (Ramena), Toliara (le long de la route de l'aéroport). Pour Mahajanga, Toamasina et Fianarantsoa, des visites techniques de terrain seront encore nécessaires afin de déterminer les sites appropriés. Les sites identifiés répondent aux critères techniques de base pour les installations (terrains plats, dégagés, sur plusieurs hectares, pouvant être clôturés, potentiel d'ensoleillement optimal, etc.), ainsi qu'aux critères de visibilité et de facilitation des accès. Les travaux de clôture des terrains déjà identifiés débiteront immédiatement, avant la mise en place des panneaux solaires.

## **II. COMMUNICATIONS**

### **MINISTERE DES FORCES ARMEES**

**Le Conseil des Ministres a approuvé la communication verbale relative au déploiement de médecins militaires du Gouvernement Malagasy dans l'Est de la République Démocratique du Congo, dans le cadre des efforts de maintien de la paix de la SADC dans cette région.**

L'un des principes fondamentaux de la SADC est la solidarité entre ses États membres qui est une valeur profondément ancrée dans la culture malagasy. En tant que membre de la Troïka, Madagascar réaffirme son engagement en faveur de la paix et de la sécurité régionale. Ce déploiement à vocation strictement humanitaire vise à prendre en charge les blessés et à répondre aux besoins urgents des populations déplacées. Nos médecins militaires n'interviendront pas sur les lignes de front, mais exerceront leur mission dans des zones sécurisées, en étroite coordination avec les autorités locales et les organisations déjà présentes sur le terrain. Cette mission, qui sera composée d'un contingent de 20 médecins et 30 aides-soignants. Le transport de l'équipe médicale sera assuré par un vol militaire malagasy, avec un départ en fonction de l'évolution de la situation sur le terrain ainsi que de l'obtention des autorisations de déploiement nécessaires et de finalisation des arrangements logistiques ; et ce, en coordination avec l'Organe de la SADC

## **III. NOMINATION AUX HAUTS EMPLOIS DE L'ETAT**

### **MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES**

Adoption du décret portant abrogation de certaines dispositions du décret n°2023-893 du 19 juillet 2023 et portant nomination des Délégués du Contrôle Financier auprès :

- du Haut Conseil pour la Défense de la Démocratie et de l'Etat de Droit
- du Secrétariat d'Etat auprès de la Présidence de la République en charge de la Souveraineté Alimentaire

**Monsieur RABETAHIANA Pascal Pierrot,**

- du Ministère du Développement Numérique, des Postes et de la Télécommunication
- de la Commission Nationale Indépendante des Droits de l'Homme

**Mionsieur RANDRY Hary Hasina Nomenjanahary**

- du Ministère de la Justice
- du Secrétariat d'Etat auprès de la Présidence de la République en charge des Nouvelles Villes et de l'Habitat

**Madame RASOAMAMPIONONA Hantamalala Mariette,**

- du Ministère du Tourisme et de l'Artisanat
- du Conseil de la Réconciliation Nationale  
**Monsieur NY ZO ANDRIATSARAFARA Hanitriniony Mbolatiana**
- du Ministère de la Jeunesse et des Sports
- de la Haute Cour Constitutionnelle  
**Monsieur RANDRIANANDRASANA Vonjiniaina**
- du Ministère de la Population et des Solidarités
- du Ministère des Transports et de la Météorologie  
**Madame ANDRIANARISOA Fanjanirina Haingotiana**
- du Ministère de l'Energie et des Hydrocarbures
- du Ministère des Mines  
**Monsieur ANDRIANOMENJANAHARY Fahatelsoniaina Solofo**
- la Région Diana  
**Madame RAHARIMANANA Marie Nathalie**
- la Région Vatovavy  
**Madame RASOAVOHANGIARILALA Heriniaina Jeanine**

#### **MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE**

Adoption du décret portant nomination de **M. HERINAINA Jean Tsiarahamba**, Directeur Régional de la Santé Publique de la Région Menabe du Ministère de la Santé Publique.

#### **MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE**

Adoption du décret portant nomination de **Mme. PATRICIA Raviniaina**, Directeur de la Programmation du Suivi et Evaluation auprès du Ministère de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle.

#### **MINISTERE DE L'INDUSTRIALISATION ET DU COMMERCE**

Adoption du décret abrogeant le décret n°2021-1116 du 20 octobre 2021 et portant nomination de **Mme. RASOLOFOMANDIMBY Fifaliana Nomenahary**, Directeur du Commerce Intérieur auprès du Ministère de l'Industrialisation et du Commerce.

#### **MINISTERE DES TRANSPORTS ET DE LA METEOROLOGIE**

Adoption du décret portant nomination de **Mme. RAZAFINTSALAMA Lanto Henriette**, Directeur Régional des Transports et de la Météorologie Analamanga auprès du Ministère des Transports et de la Météorologie.

#### **MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS**

Adoption du décret abrogeant le décret n°2022-567 du 20 avril 2022 et portant nomination de **M. BOTTO Jean Olivier**, Directeur Régional des Travaux Publics dans la Région Analanjirofo.

#### **MINISTERE DE LA POPULATION ET DES SOLIDARITES**

Adoption du décret abrogeant le décret n°2014-1883 du 10 décembre 2014 et portant nomination de **M. VELOMISY Jean Claude**, Directeur Régional de la Population et des Solidarités Atsimo Atsinanana du Ministère de la Population et des Solidarités.

#### **MINISTERE DU DEVELOPPEMENT NUMERIQUE, DES POSTES ET DES TELECOMMUNICATIONS**

Adoption du de décret abrogeant le décret n°2024-331 du 21 février 2024 et portant nomination de **M. RAKOTONDRAMILA Nandrian Mahefa**, Directeur de la Logistique et du Patrimoine au sein du Ministère du Développement Numérique, des Postes et des Télécommunications.

#### **MINISTERE DELEGUE EN CHARGE DE LA GENDARMERIE NATIONALE**

Adoption du décret abrogeant le décret n°2021-1266 du 10 novembre 2021 et portant nomination du **Colonel RABEMANANTSOA Fetrarivo**, Commandant de l'Ecole de la Gendarmerie nationale d'Ambositra.

#### **SECRETARIAT D'ETAT AUPRES DE LA PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE, EN CHARGE DE LA SOUVERAINETE ALIMENTAIRE**

Adoption du décret portant nomination de **Mme. RASOARIMBOLA Henintsoa**, Directeur Général de la Souveraineté Alimentaire au sein du Secrétariat d'Etat auprès de la Présidence de la République en charge de la Souveraineté Alimentaire.

### **IV. ABROGATION**

#### **MINISTERE DE L'INDUSTRIALISATION ET DU COMMERCE**

Adoption du décret abrogeant le décret n°2022-1410 du 05 octobre 2022 portant nomination du Directeur Régional de l'Industrialisation, du Commerce et de la Consommation Sava.

**Iavoloha, ce 05 février 2025,**

***La Direction de la Communication  
de la Présidence de la République***